

**SAINT-URBAIN**



*Lannurvan*

**ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOT N°2**

**SAINT-URBAIN**

**DOSSIER DE CONSULTATION**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**MAITRE D'OUVRAGE**

Commune de SAINT URBAIN

Place de la Mairie

29800 SAINT-URBAIN

JUIN 2014

## ARTICLE 1 : GENERALITES

### 1-1 Objectifs

La commune de Saint-Urbain souhaite équiper son terrain de football n°2 d'un éclairage permettant l'entraînement et les rencontres de son équipe « vétérans », le soir pendant l'hiver.

### 1-2 Descriptif des travaux

- La fourniture et la pose de 4 mâts de 12 m sur massifs supportant chacun 2 projecteurs de puissance électrique 2000 w.
- Le terrassement pour la pose des massifs et les tranchées nécessaires à l'alimentation électrique de ces projecteurs à partir du tableau électrique situé dans les vestiaires.
- La protection, la commande, les fourreaux et câblages électriques réglementaires pour ce type d'éclairage extérieur.
- Le réglage et la mise en services des projecteurs.

## ARTICLE 2 : LES MATERIAUX

Les matériaux utilisés seront conformes aux normes en vigueur AFNOR-NF et NE.

## ARTICLE 3 : LES PRIX

Les meilleures propositions des entreprises s'entendent prix nets, livrés et posés, fermes et non révisables.

## ARTICLE 4 : LES DELAIS

Les travaux devront être terminés 3 mois après la date de commande.

## ARTICLE 5 : LE CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le choix de l'entreprise sera effectué selon les coefficients suivants :

- Prix :                                     ⇒ 60 %
- Références :                                 ⇒ 20 %
- Délais :                                     ⇒ 20 %